



Organes juridiques

Organe de surveillance de l'organisation juridique.....	2
Tribunal du Sport de la Fédération.....	2



Organe de surveillance de l'organisation juridique

L'organe de surveillance de l'organisation juridique se compose de trois membres, qui sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de mandat de quatre ans. Les membres ne sont pas autorisés à exercer une fonction auprès d'un membre de la fédération ou auprès de la SIHF. L'organe de surveillance de l'organisation juridique se constitue lui-même.

L'organe de surveillance de l'organisation juridique est l'organe, qui contrôle la juridiction. Les membres de la commission se réunissent afin de discuter des cas spécifiques.

Membres:

- Gurovits András, Président
- Blank Andreas, Membre
- Gut Eva, Membre

Tribunal du Sport de la Fédération

Le Tribunal du Sport de la Fédération est composé du Président du Tribunal du Sport de la Fédération et d'un minimum de quatre membres élus à la majorité absolue par l'Assemblée générale. Les membres du Tribunal du Sport de la Fédération élisent parmi eux un Vice-président, qui supplée le Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Le Tribunal du Sport de la Fédération est chargé de statuer dans des cas particulièrement graves sur les litiges entre la SIHF ou ses organes et ses membres, les litiges entre les membres ou les organes de la SIHF ainsi que les litiges entre les non-membres et la SIHF, les organes de la SIHF ou leurs membres.

Membres:

- König Beat, Président
- Noth Michael, Membre
- Ranzanici Ivano, Membre
- Waeber Richard, Membre
- Tschudin Stefan, Membre
- Sykora Daniel, Membre